PROJET DE CONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION COMMUNAUTAIRE À LA ROCHE-SUR-YON

La Roche-sur-Yon Agglomération Le cœur Vendée

Projet de construction de la station d'épuration communautaire à La Roche-sur-Yon

Réunion publique // 11 juin 2024

Anne AUBIN-SICARD

Vice-présidente

La Roche-sur-Yon Agglomération

en charge de Transition écologique, biodiversité, eau, assainissement, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Aurélie PICQUE

Animatrice – Modératrice de la réunion

Déroulé de la réunion

- ❑ Présentation du projet
- ❑ Temps d'échanges
- ❑ Conclusion

Les intervenants en tribune

- **Anne AUBIN-SICARD,** *Vice-présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération*

  1ère adjointe de La Roche-sur-Yon
- **Thierry GANACHAUD,** *Vice-président de La Roche-sur-Yon Agglomération*

  Maire de Nesmy (Excusé)
- **Manuel GUIBERT,** *Vice-président de La Roche-sur-Yon Agglomération*

  Maire de Fougeré
- **Guy BATIOT,** *Conseiller communautaire La Roche-sur-Yon Agglomération*
- **Alexandra GABORIAU,** *Vice-présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération*

  Maire de Thorigny
- **Jean-Charles BONNET,** *Groupement Suez*

Présentation du projet

L'assainissement, un levier central des politiques environnementales

Sur le territoire, une politique d'assainissement au cœur de la problématique de la gestion de l'eau

- Un contexte de sécheresse sévère, aggravé par le changement climatique
- Une contribution importante des rejets de la station d'épuration à la quantité et à la qualité du milieu naturel récepteur, l'Yon
- Une situation en tête de bassin versant

Cartographie des rejets

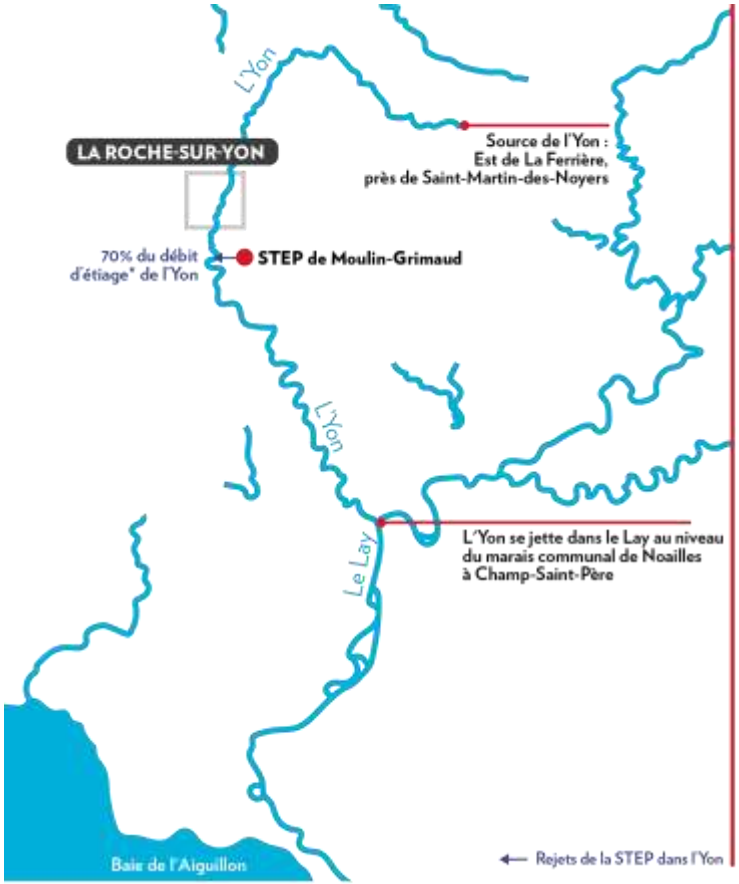

Nombreuses espèces remarquables (loutre, genette, libellule, chauve-souris, brochet, etc.) dans l'environnement autour de l'Yon

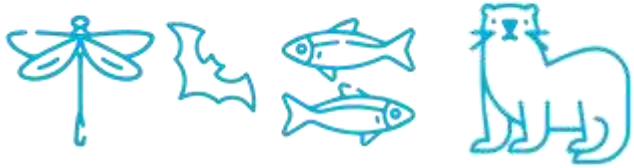

La qualité des habitats se dégrade de l'amont vers l'aval, par le manque d'oxygénation du milieu et par les pollutions accidentelles de type industriel ou déversement d'eaux usées, chroniques en raison des rejets d'effluents domestiques (non-conformité des branchements) et agricoles. En effet, la qualité de l'eau dans la rivière Yon est principalement menacée par ces pollutions qui impactent la vie piscicole et par extension l'ensemble des usages.

Sensibilité de l'Yon

Problèmes qualitatifs

- Pollutions accidentelles : **déversements d'eaux brutes en tête de la station d'épuration**

Nouvelle station d'épuration de capacité 48 000 m³/j (soit 4x la capacité actuelle) → **Dimensionnement pour 0 déversement en-deçà de la pluie semestrielle**

- Pollutions chroniques : **mauvais branchements d'assainissement**

Nécessité de mise en conformité des branchements particuliers

- Pollutions diffuses : lessivage de voiries, …

Problèmes quantitatifs

- **Étiages très sévères**, voire assec de certains cours d'eau : diminution des débits, augmentation des températures des rivières et baisse de l'oxygénation des eaux
- Phénomène particulièrement marqué en Vendée et **amplifié par le changement climatique**
- En raison de sa position en tête de bassin versant, il apparaît que **la STEP doit restituer à l'Yon un maximum d'eaux traitées**

Mise en place de REUT (réutilisation des eaux usées traitées**) non retenue dans le cadre du projet**

L'assainissement c'est quoi ?

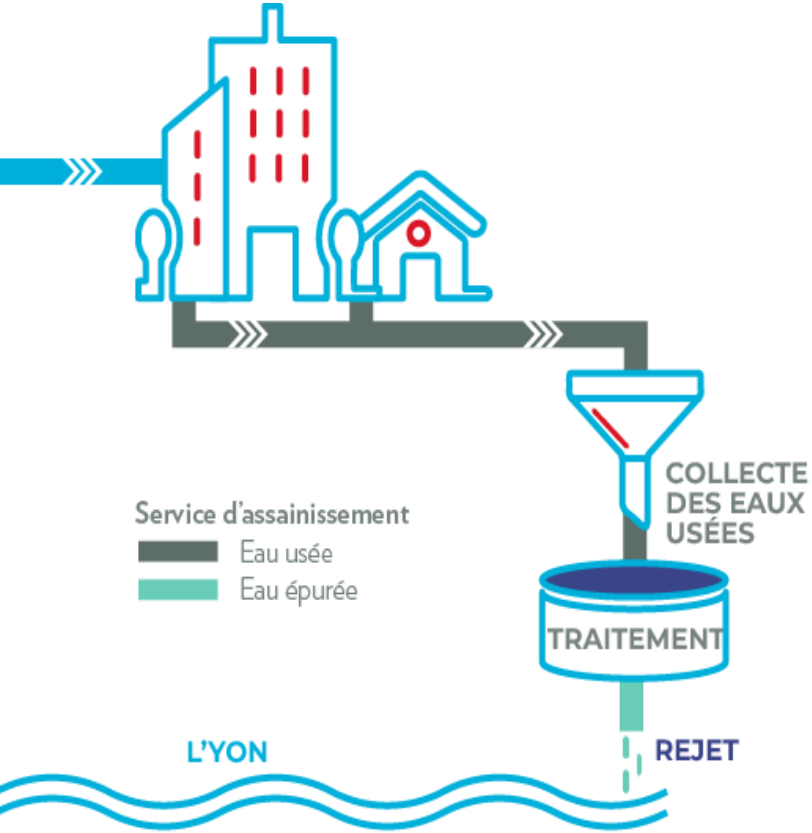

- Ensemble des techniques d'évacuation et d'épuration des eaux usées
  - /// ayant pour fonction de collecter ces eaux
  - /// de les débarrasser des pollutions
  - /// avant de rejeter l'eau dans le milieu naturel
- **Objectif :** agir sur les matières organiques et polluants avant le rejet dans le milieu naturel afin de limiter l'impact sur l'eau et le milieu aquatique, et ainsi préserver le cycle de l'eau

Le système d'assainissement collectif à l'échelle de l'agglomération

- 585 kilomètres de réseau d'assainissement des eaux usées
- 29 stations d'épuration de 20 à 83 300 équivalents-habitants
- 9 points de déversement contrôlés ou trop-pleins vers le milieu naturel
- 42 800 usagers, soit environ 85 000 habitants

L'assainissement, c'est aussi 5 500 installations d'assainissement non collectif sur le territoire communautaire.

Les objectifs du projet

Moulin Grimaud, station « prioritaire »

2016-2020 : élaboration et adoption d'un Schéma Directeur d'assainissement des eaux usées (SDA EU)

Soumis à enquête publique en 2020

- Mise en place d'un zonage d'assainissement intercommunal approuvé le 28 septembre 2021 par le Conseil d'Agglomération
- Programme d'investissement substantielles sur les systèmes d'assainissement du territoire

→ **Identification de la station d'épuration de Moulin Grimaud comme « prioritaire »** *(station vieillissante et en limite de capacité)* **ainsi que la station d'épuration de Mouilleron-le-Captif** *(limite de capacité)*

Pourquoi une nouvelle station ?

- Répondre au vieillissement des installations existantes
- Améliorer la qualité des rejets
- Adapter le dimensionnement aux besoins
- Garantir la continuité du service public de l'assainissement
- Anticiper les évolutions réglementaires
- Apporter une solution de gestion des boues d'épuration à l'échelle de l'agglomération yonnaise

Les ambitions de La Roche-sur-Yon Agglomération

Disposer d'une installation :

- **Fiable** avec des équipements éprouvés, sécurisés et performants, exemplaire au niveau énergétique, pour laquelle les coûts d'exploitation sont maîtrisés
- **Evolutive et adaptable** aux évolutions réglementaires et à la démographie future du territoire
- **Modulaire** permettant de faire face aux variations de charge des différents intrants
- **Pédagogique**, permettant de sensibiliser la population aux enjeux environnementaux: préservation des milieux récepteurs, des ressources énergétiques, des espaces naturels, etc.
- **Intégrée dans son environnement immédiat**

Localisation de l'installation

La zone d'implantation et les accès retenus

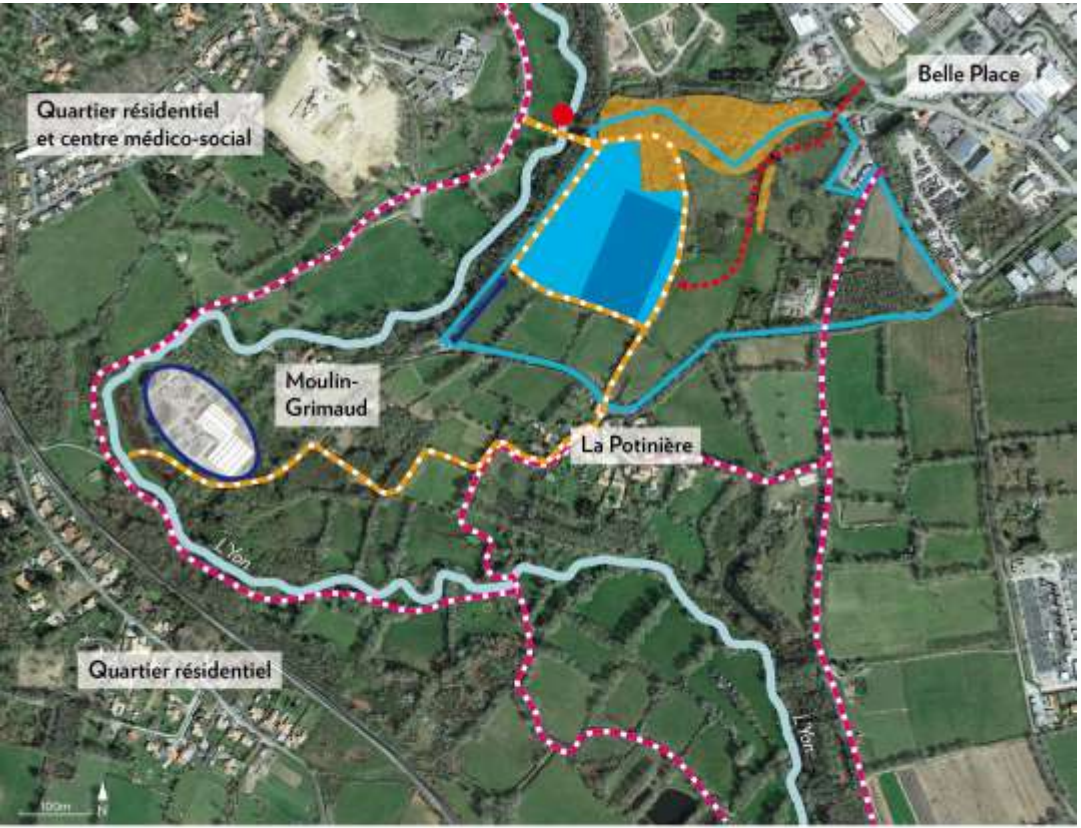

Les critères pour le choix des accès :

- ❑ Classement faune/flore
- ❑ Demande des services de secours
- ❑ Engagement pris à l'issue de la concertation préalable

La Roche-sur-Yon Agglomération a ***"décidé de retenir l'accès nord par la rue Bunsen et de décaler l'accès pompier vers l'Ouest du parcellaire"*** (engagements et enseignements du maître d'ouvrage à l'issue de la concertation préalable)

Organisation de l'installation

Le fonctionnement de la future station

Zone d'habitation

Zone d'activité économique

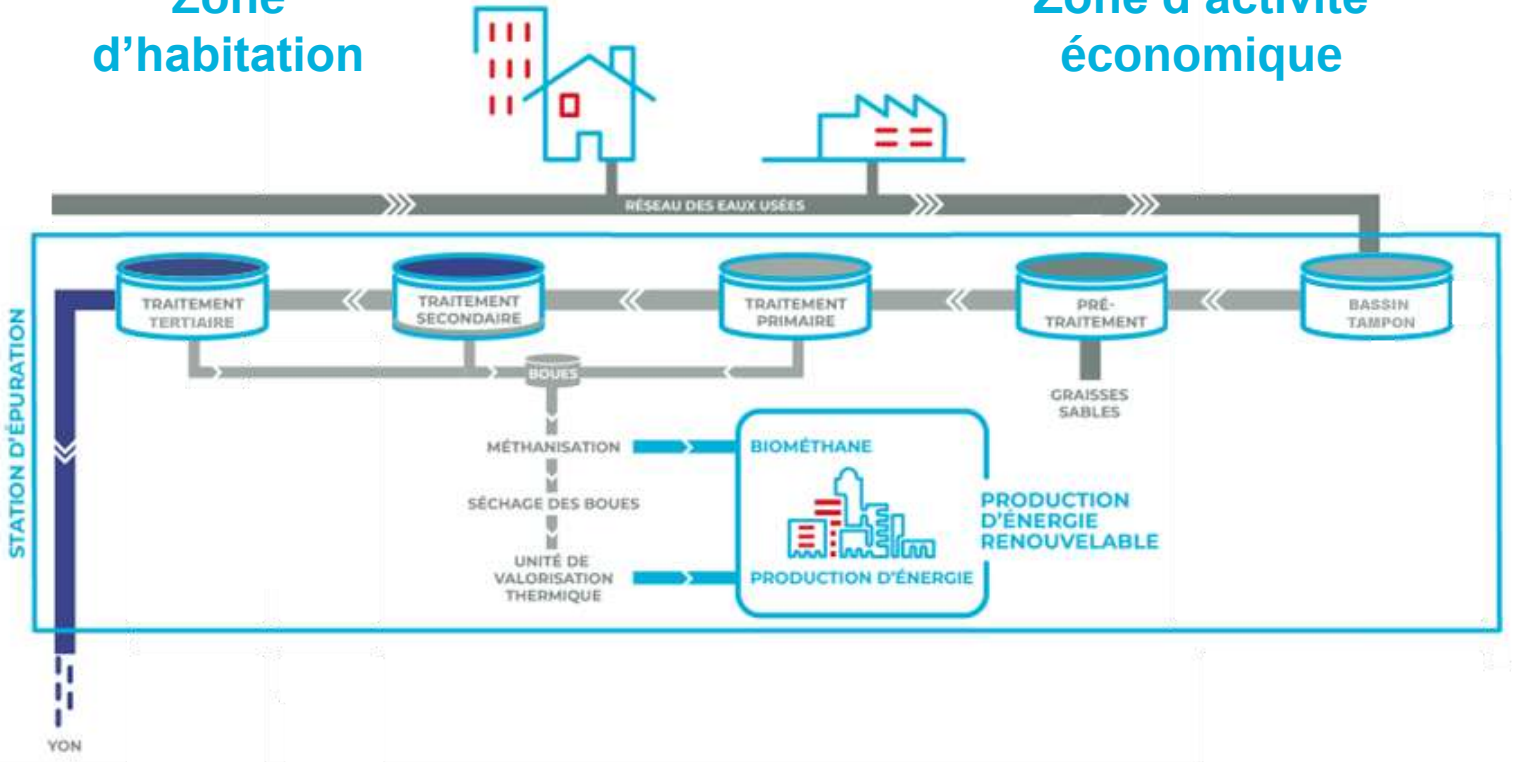

Organisation de l'installation

Le circuit de l'eau

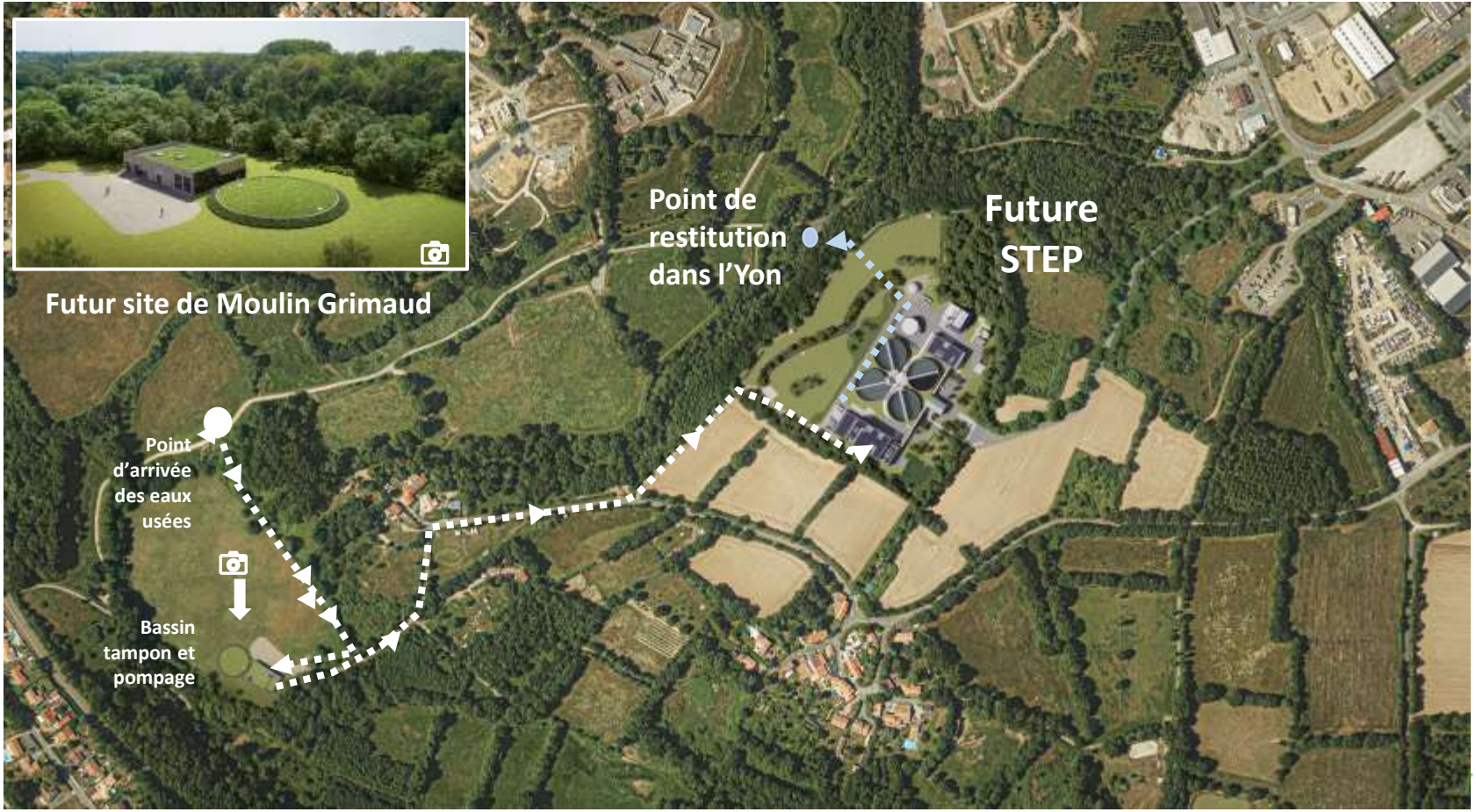

PROJET DE CONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION COMMUNAUTAIRE À LA ROCHE-SUR-YON

Le processus de traitement

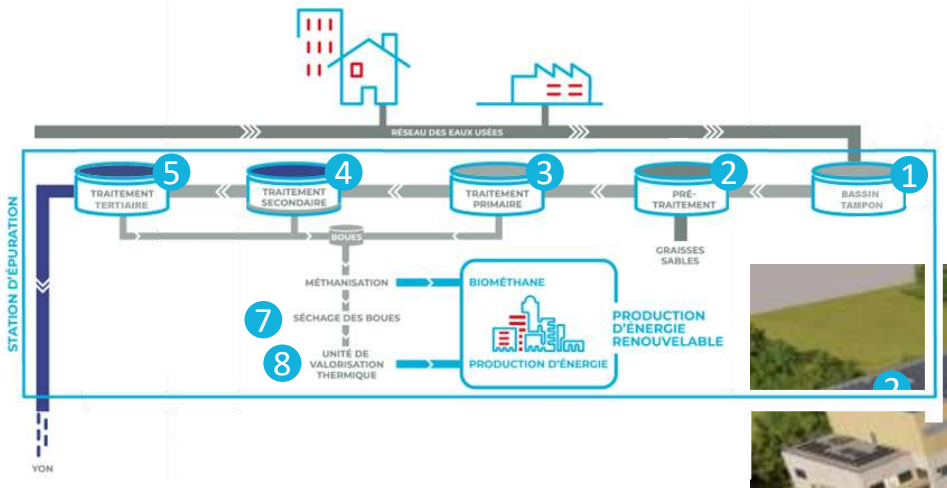

Les filières de traitement

Filière eau: améliorer la qualité des rejets

- **Créer les conditions d'une qualité d'eau épurée** en cohérence avec une situation en tête de bassin versant et un stress hydrique sévère dans l'année (débit de la station = 70% du débit en période de temps sec)
- **Optimiser le traitement des paramètres polluants** (anticipation de la future directive européenne) avec des process de dépollution, des régulations hydrauliques performantes
- **Proposer un traitement de la pollution bactériologique** (objectif qualité eaux de baignade)
- **Anticiper les futures réglementations** (micro-polluants,…) par la modularité de la station et la possibilité de mettre en place des modules de dépollution
- **Favoriser l'innovation** avec des partenariats (écoles d'ingénieurs, universités, entreprises,…)

La filière Eau : pré-traitement et décantation primaire

Ouvrages confinés et désodorisés

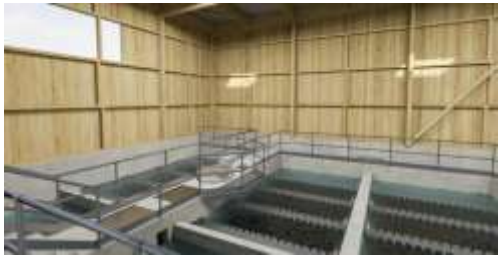

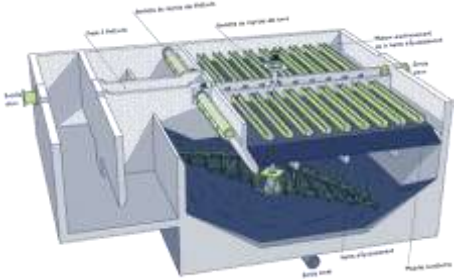

Production de Biogaz accrue

Pas de Nuisances

La filière Eau : traitement biologique

4 bassins de 4 340 m³

La filière Eau : filtration tertiaire

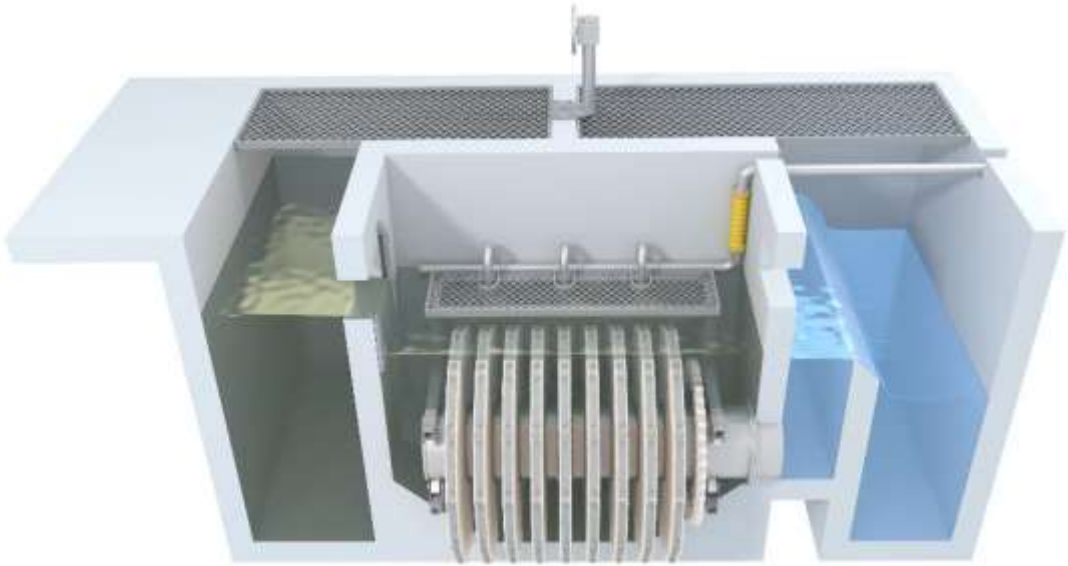

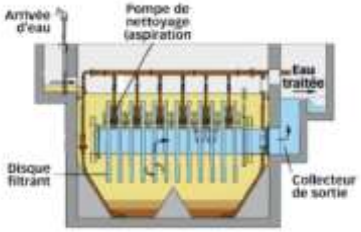

Garantie phosphore à 0.5 mg/L

Garantie Matières en suspension au-delà de la demande

Elimination de 90% des microplastiques

Evolutif pour le traitement des micropolluants

Filière boue : des choix pour préserver l'environnement

- **Contribuer aux objectifs du PCAET** communautaire en matière de
  - Production d'énergie renouvelable par la production de biogaz,
  - Réduction des gaz à effet de serre par une diminution du nombre de camions d'évacuation de boues : 75 camions/mois en moyenne aujourd'hui avec l'épandage à comparer demain avec les 13 camions/mois pour les sous-produits.
- **Anticiper la future réglementation européenne** en matière de
  - Production d'énergie renouvelable (réserve foncière pour une future production)
  - Lutte contre la pollution des milieux (traitement poussé azote et phosphore)
  - Traitement des micro-polluants (modularité de la future station pour accueillir ce type de traitement)
- **Permettre la valorisation énergétique (pouvoir calorifique des boues) dans un contexte énergétique sensible**

Les filières de traitement des boues

La méthanisation

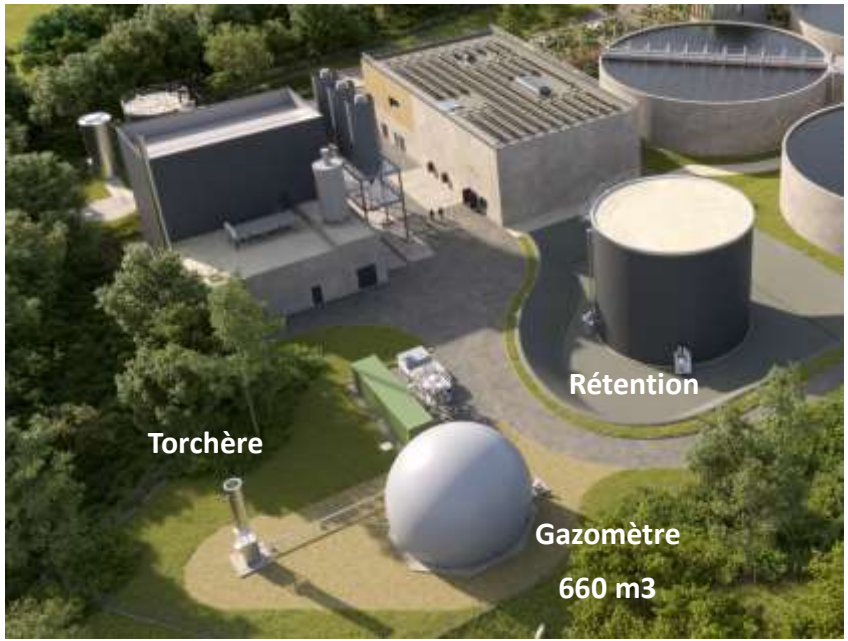

Boues et graisses issues des stations et réseaux de l'agglomération

Aucun intrant agricole ni végétal

Les filières de traitement des boues

La production de biométhane

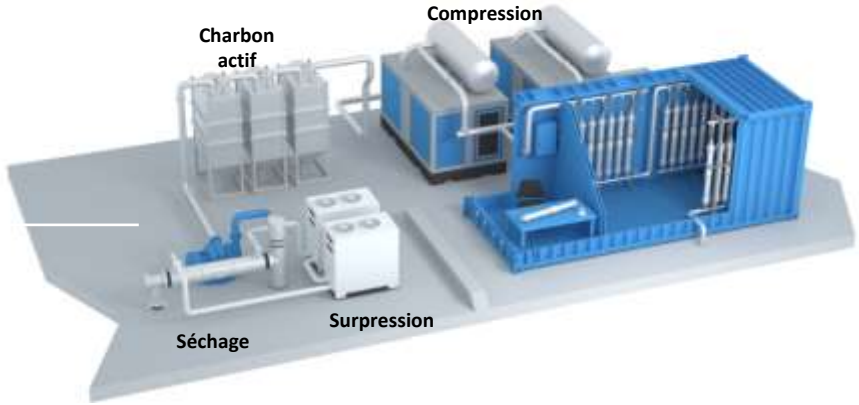

Capacité de production de biométhane : 120 Nm³/h
Environ 4 800 MWh / an injecté
(équivalent de 2 000 foyers)

Les filières de traitement des boues

L'unité de valorisation énergétique (UVE)

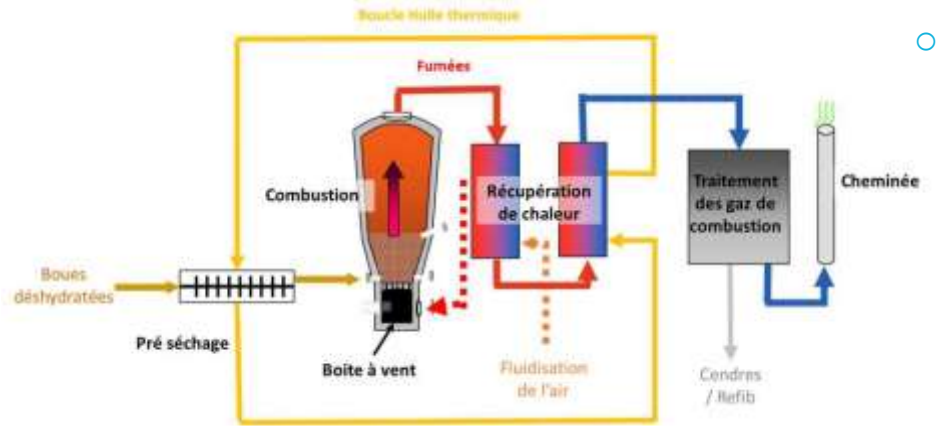

- **Boues autothermiques** dont la combustion ne nécessite pas d'apport d'énergie extérieure une fois que le four a démarré
- **Traitement poussé des fumées** par un processus de filtration et de lavage afin d'en extraire les substances polluantes
- **Pas de transport lié à l'évacuation des boues**, mais seulement pour les cendres et les résidus de traitement des fumées (REFIB) :

	Aujourd'hui	2027	2045
Boues (t/an)	6 000	0	0
Cendres (t/an)	-	444	623
REFIB (t/an)	-	160	217

La performance énergétique

Les performances énergétiques

Récupérer - Produire

Les performances énergétiques

Récupérer - Produire

Équivalent à la consommation de 120 foyers

L'insertion paysagère du projet

Maximiser les zones végétales

Espace naturel

Zone Technique

Espace biodiversité

Architecture et Paysage

Architecture et paysage

Vue depuis l'entrée du champ

Architecture et Paysage

Rideau végétal

Plantations grimpantes rustiques: intégration par mimétisme
Ilot de fraicheur
Développement de la biodiversité

Biodiversité

Palette végétale conforme aux préconisations du CAUE de Vendée « ambiance bocagère »

Passages pour petite faune

Gestion intégrée des eaux pluviales

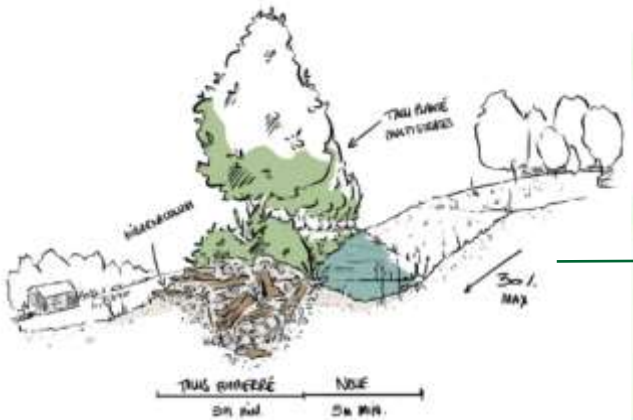

Surface des parcelles : 46 230 m²

Plus de 65 %
de surface perméable

Parking pavé perméable

La volonté pédagogique

Vitrine pédagogique

Basculer d'un monde à l'autre.

Passer d'un univers naturel vers un autre parallèle et nécessaire : celui d'une usine complexe et innovante du traitement des eaux usées

Cheminement piéton

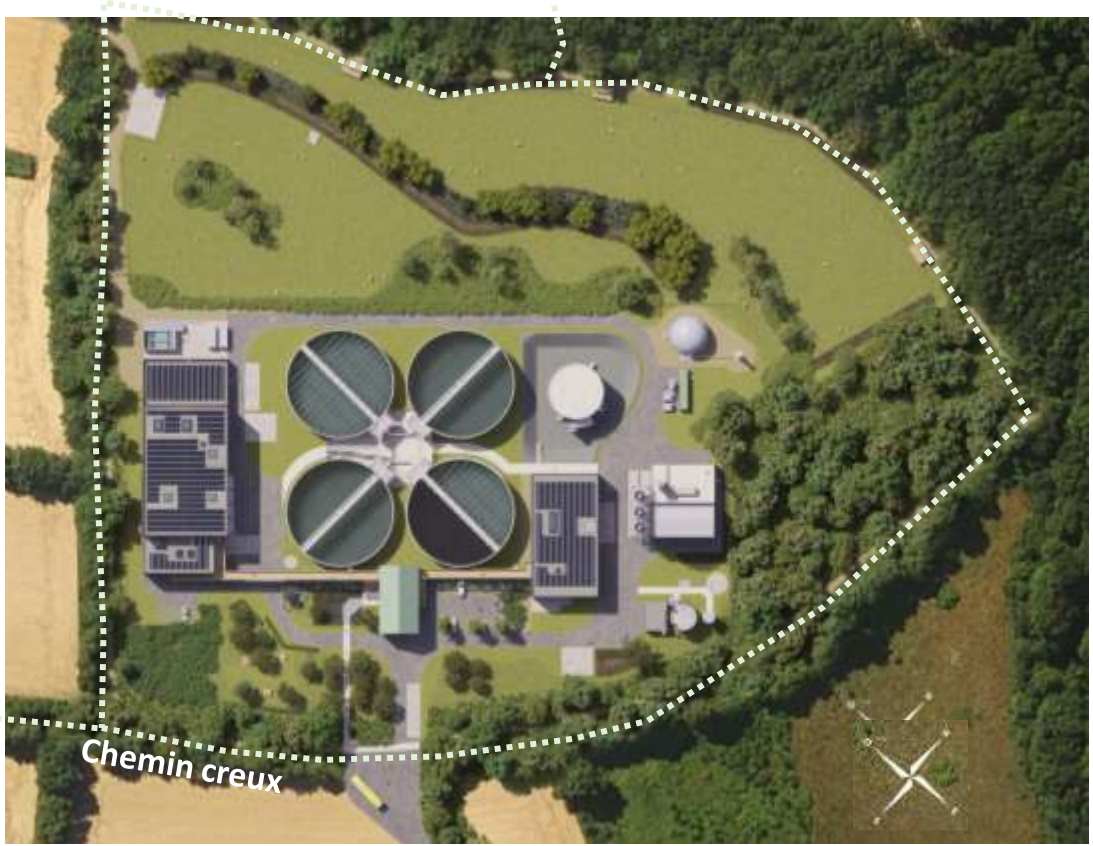

Les cheminements pédagogiques

La mise en œuvre du projet

Marché : coût et financement

- Recours à un **marché public global de performance** (MPGP) pour la conception, la construction et l'exploitation
- **Groupement d'experts** : SUEZ, Eiffage Construction, SOGEA, Safege et Pelleau et Associés Architecte retenu
- Coût : **100 922 060 €** dont 79 980 100 € de travaux
- Sollicitation de **plusieurs partenaires financeurs** : l'Etat, l'agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région et le Département

Planning prévisionnel du projet

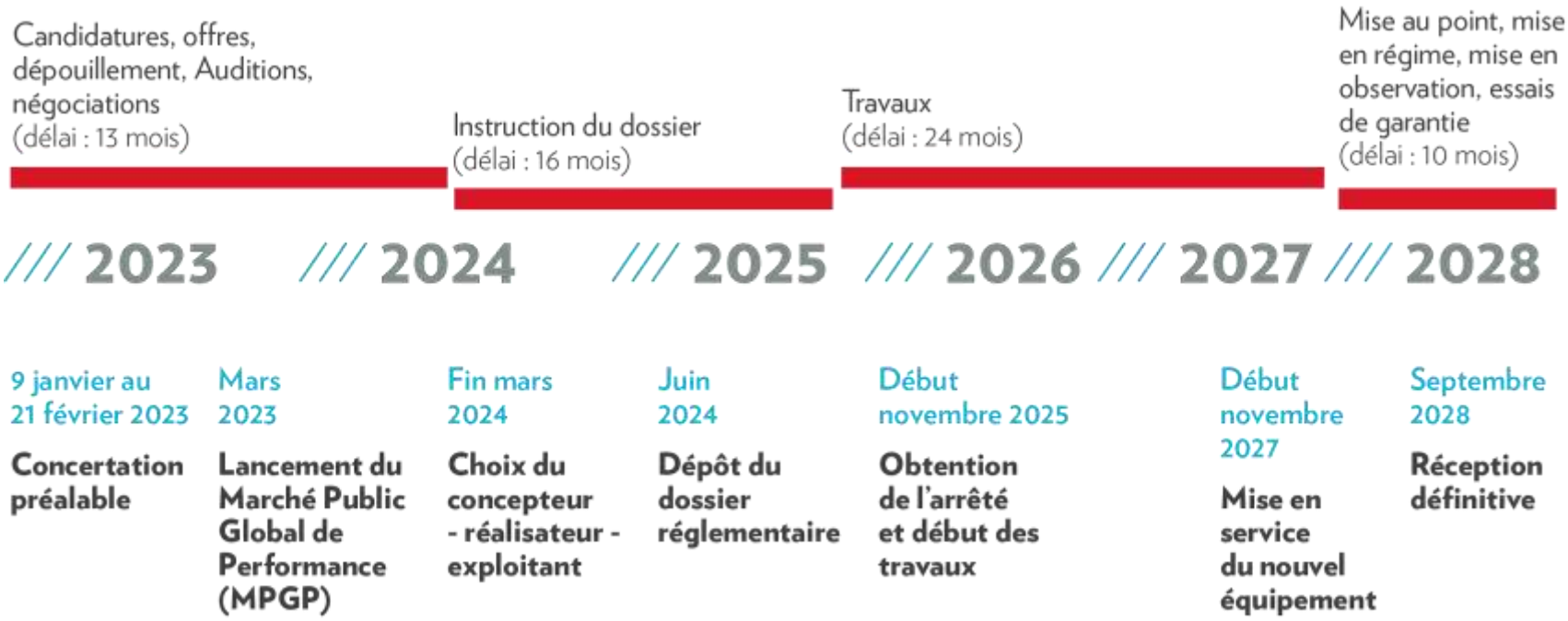

Le dialogue au cœur du projet

La concertation préalable du 9 janvier au 21 février 2023

- Rapport des garants publié le 16 mars 2023
- Bilan du maître d'ouvrage publié le 16 mai 2023

La concertation en chiffres

- 9 rencontres publiques
- 251 participants aux rencontres
- 56 contributions recueillies

La concertation continue en cours

Poursuite de l'information et du dialogue jusqu'à l'enquête publique afin de :

- Répondre et donner suite aux engagements pris lors de la concertation préalable ;
- Maintenir le public informé de l'état d'avancement du projet
- Approfondir certains sujets amorcés au cours de la concertation préalable.

Modalités

- Un comité de suivi
- Des rencontres publiques
- Le site internet au cœur du dispositif (**concertationsteplrsya.fr)**

Temps d'échanges

Conclusion

Bibliothèque

Les filières de traitement des boues

Garanties du traitement des fumées

Tableau 13 : Performances minimales exigées sur le traitement des fumées

Valeurs limites des émissions atmosphériques en mg/Nm³ Sur gaz sec ramené à 11% de O_2		
Poussières totales	10	Moyennes journalières
COT	10	
HC	10	
HF	1	
SO_2	50	
NOx	200	
Cd + Tl	0,05	Moyennes sur la période d'échantillonnage de 30 min au minimum et de 8 h au maximum
Hg	0,05	
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+ Mn+Ni+V	0,5	
Dioxines et furanes	0,1 ng/m³	Moyennes sur la période d'échantillonnage de 6 h au minimum et de 8 h au maximum
CO	50	Moyennes journalières

Garanties apportées par le Titulaire

Tableau 14 : Garanties apportées par le Titulaire sur le traitement des fumées

Valeurs limites des émissions atmosphériques en mg/Nm³ Sur gaz sec ramené à 11% de O_2		
Poussières totales	10	Moyennes journalières
COT	10	
HC	6	
HF	1	
SO_2	30	
NOx	120	
Cd + Tl	0,05	Moyennes sur la période d'échantillonnage de 30 min au minimum et de 8 h au maximum
Hg	0,05	
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+ Mn+Ni+V	0,5	
Dioxines et furanes	0,06 ng/m³	Moyennes sur la période d'échantillonnage de 6 h au minimum et de 8 h au maximum
CO	50	Moyennes journalières
N2O	100 mg/Nm3	Moyennes journalières

Focus sur l'assainissement

Le petit cycle de l'eau

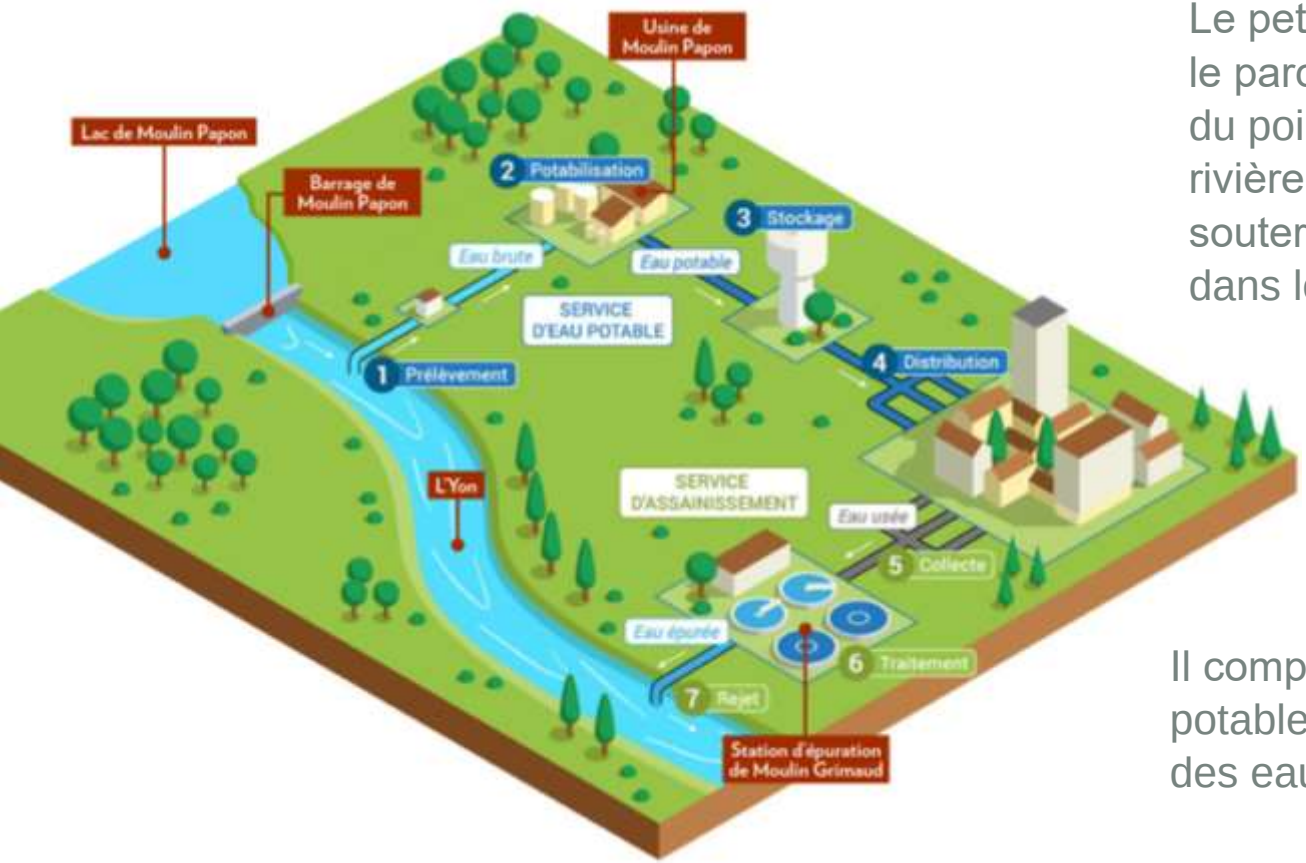

Le petit cycle de l'eau désigne le parcours que l'eau emprunte du point de captage dans la rivière ou la nappe d'eau souterraine jusqu'à son rejet dans le milieu naturel.

Il comprend le circuit de l'eau potable et celui du traitement des eaux usées.

Qu'est-ce qu'une station d'épuration des eaux usées ? (STEP)

Ensemble d'équipements situés à l'aval d'un réseau public de collecte et de transport des eaux usées, assurant l'épuration plus ou moins poussée des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel.

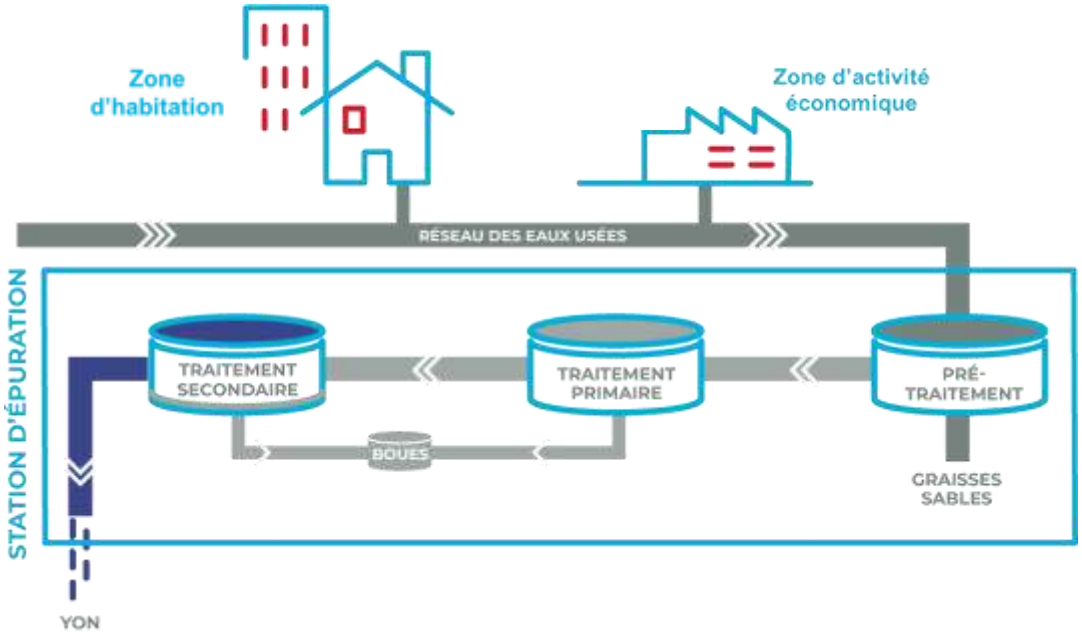

En France, deux systèmes d'assainissement

2 systèmes existants :

- le système unitaire
- le système séparatif

→ Le réseau d'assainissement des eaux usées de La Roche-sur-Yon est séparatif

Pas d'eau pluie dans le réseau d'assainissement des eaux usées = Surcharge hydraulique et risque de pollution

Un système d'évacuation unitaire, système de collecte des eaux usées où toutes les eaux collectées transitent par une seule et même canalisation et se mélangent. Ce système présente un risque de débordement en cas de fortes pluies ou d'inondations, impliquant des risques pour la santé et l'environnement en raison de la nocivité du mélange.

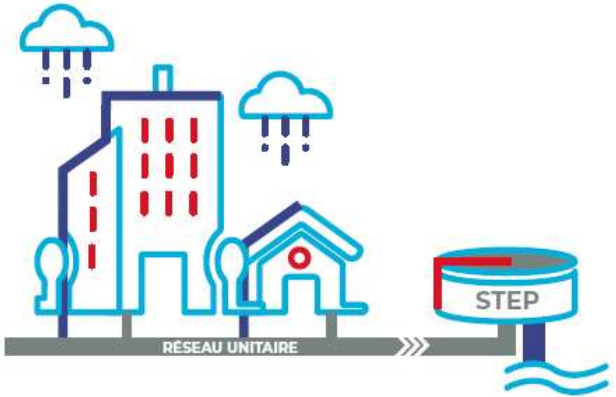

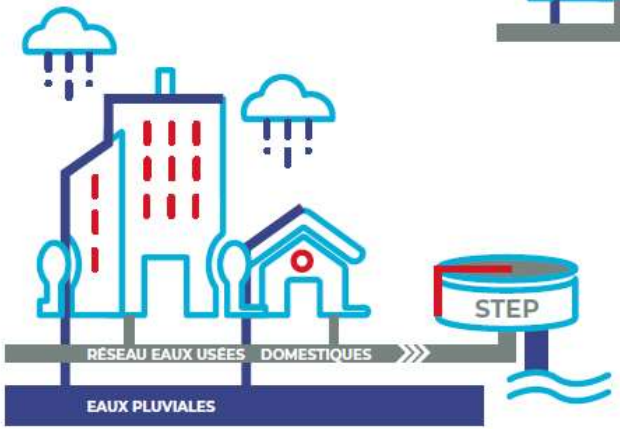

Un système de réseaux séparatifs, système séparé de collecte des eaux pluviales et de ruissellement. Ce dernier type de réseau permet de contrôler et de gérer au mieux les eaux pluviales en cas d'événements exceptionnels comme les inondations ou les pluies intenses.

Les deux types de gestion des eaux usées

- **Collectif :**
  les eaux usées de chaque immeubles sont collectées puis transportées par un réseau de canalisations vers une station d'épuration des eaux usées qui se chargera de la dépollution.

=> Responsabilité de la collectivité compétente en assainissement

- **Non-collectif :**
  les eaux usées sont récupérées *via* un système de collecte et de traitement individuel. Sa mise en œuvre et son entretien relève de la responsabilité des particuliers.

=> Rôle de contrôle de la collectivité pour l'ANC

Etat des lieux de l'assainissement non collectif

- Hameaux de La Potinière et de Moulin Grimaud

Etat de la conformité de l'installation	Nombre d'installation
Installations conformes	8
Installation non conforme sans risque sanitaire	5
Installation non conforme avec risque sanitaire	1
Absence d'installation	1
Contrôle en cours	1

Le contexte

Une compétence assainissement exercée par La Roche-sur-Yon Agglomération depuis le 1er janvier 2010

- Organisation depuis le 1er janvier 2022 :
- Un contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la station d'épuration Moulin Grimaud
- 2 marchés de prestation de service pour l'exploitation des réseaux d'assainissement des eaux usées et des autres stations d'épuration

Le site actuel : la station d'épuration de Moulin-Grimaud

- La plus importante du territoire communautaire
- 1973 : mise en service des premiers ouvrages
- 83 300 équivalent habitant, soit environ 70% de la capacité épuratoire totale de l'agglomération
- Type de traitement : par boues activées
- Rejet des eaux épurées: dans l'Yon

Les acteurs impliqués dans la gestion de l'eau

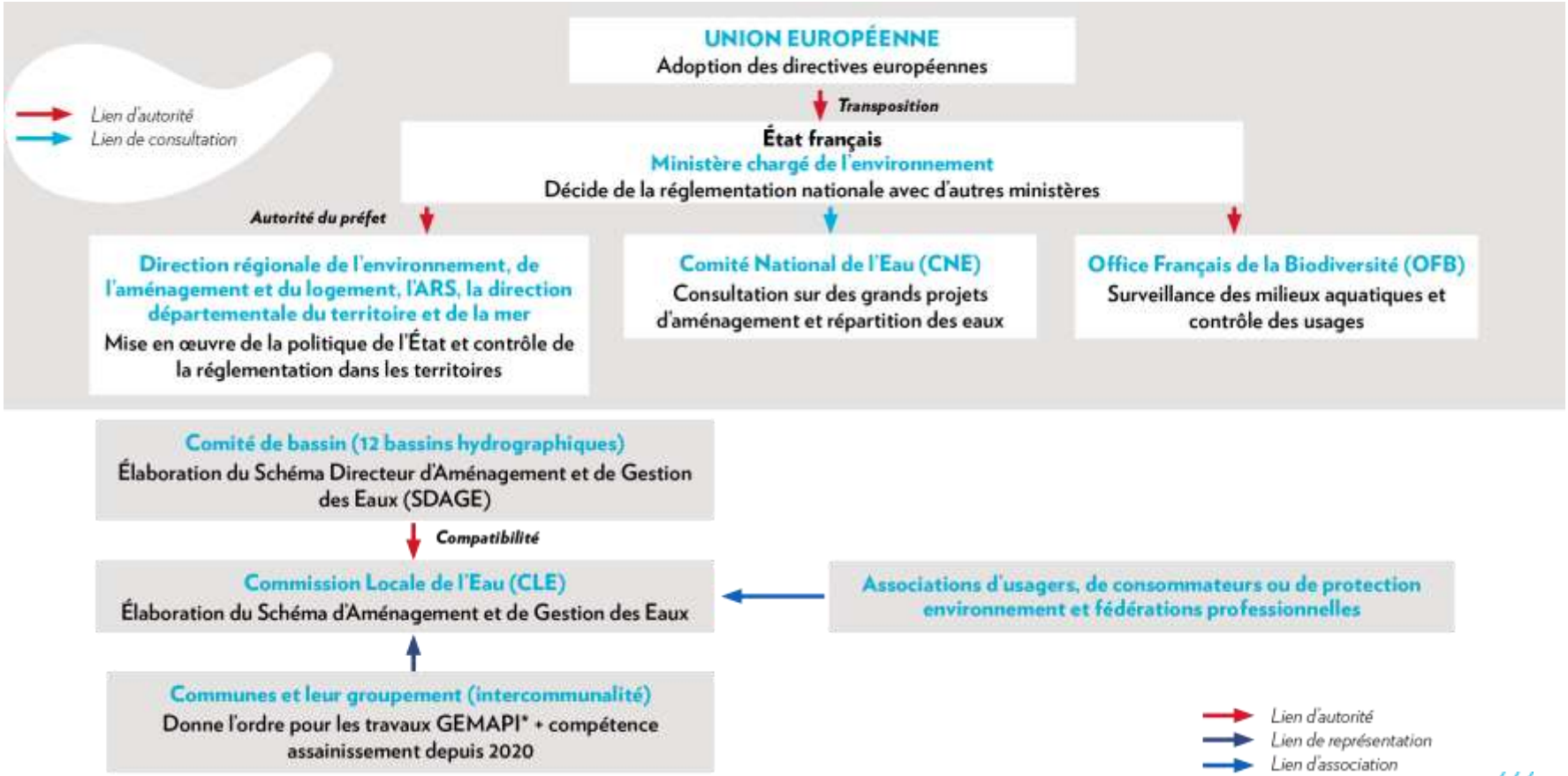

Le programme de travaux sur les réseaux

- Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement des eaux usées : 0,98% pour l'ensemble du territoire communautaire ; 1,41% pour la commune de La Roche-sur-Yon // taux moyen au niveau national en 2020 : 0,46%
- En 12 ans, près de 46km de réseau ont fait l'objet de renouvellement (ouverture de tranchée) ou de réhabilitation (chemisage par l'intérieur), soit 17% du réseau.

Le programme de travaux sur les réseaux

- Mise en œuvre de travaux afin de rendre accessible en permanence les réseaux eaux usées par une voie disposant d'une structure permettant le passage d'une hydrocureuse de 26 tonnes.
- En 2021, près de 2km de chemins le long de la vallée de l'Ornay et de l'Yon

Accessibilité Avant

Accessibilité Après travaux

Les raisons d'être du projet

Anticiper les évolutions réglementaires avec une station moderne et modulaire

- **Contribuer aux objectifs du PCAET** communautaire en matière de
  - Production d'énergie renouvelable (horizon 2030 et 2050) par la production de biogaz (production équivalente à 320 logements chauffés)
  - Réduction des gaz à effet de serre par une diminution du nombre de camions : 75 camions/mois aujourd'hui avec l'épandage à comparer demain avec les 3 camions/mois pour les résidus de boues.
- **Anticiper la future réglementation européenne** en matière de
  - Production d'énergie renouvelable (réserve foncière pour une future production)
  - Lutte contre la pollution des milieux (traitement poussé azote et phosphore)
  - Traitement des micro-polluants (modularité de la future station pour accueillir ce type de traitement)

Répondre au vieillissement des installations existantes : concevoir une station moderne et innovante

- **Renouveler et sécuriser les ouvrages et équipements** pour améliorer les performances épuratoires et énergétiques
- **Utiliser des matériaux de qualité**, biosourcés, adaptés nouvelles normes constructives (sismicité, règles européennes,…)
- **Sécuriser les équipements électriques** (groupes électrogènes, armoires électriques,…)
- **Améliorer la sécurité du travail des exploitants** et des installations pour garantir des interventions dans des conditions optimales (ergonomie, doublement des filières de traitement et des équipements stratégiques…)
- **Déporter la station** pour éviter un site en zone inondable
- **Faire de l'installation une vitrine de la pédagogie** (visite de site, circuit pédagogique, ouverture au grand cycle de l'eau, biodiversité…) **et de l'innovation industrielle** (pilote, espace dédié pour la R&D,…)

Adapter le dimensionnement à un territoire attractif

- **Estimer le dimensionnement à horizon 40 / 50 ans** tenant compte
  - /// des zones à raccorder l'assainissement collectif (zonage d'assainissement approuvée en 2020)
  - /// de l'augmentation de la population communautaire (données INSEE 2020 +4 250 habitants depuis 2014) en lien avec l'attractivité du territoire.
- **Répondre aux enjeux d'évolution des volumes et de la quantité de pollution rejetés au réseau d'eaux usées** en lien avec la forte attractivité économique du territoire
- **Viser le 0 rejet dans le milieu naturel** (avec un futur débit maximum de 48 000 m^3/j vs12 000 m^3/j actuellement) et prendre en compte les désordres hydrauliques
- **Anticiper l'avenir avec une unité de méthanisation** en capacité de gérer les boues d'épuration des autres stations d'épuration communautaires.

Evolution démographique du territoire communautaire

	/// 2008	/// 2013	/// 2019
Population	88 350	93 148	97 771

Le choix pour la localisation sur la parcelle

La parcelle retenue

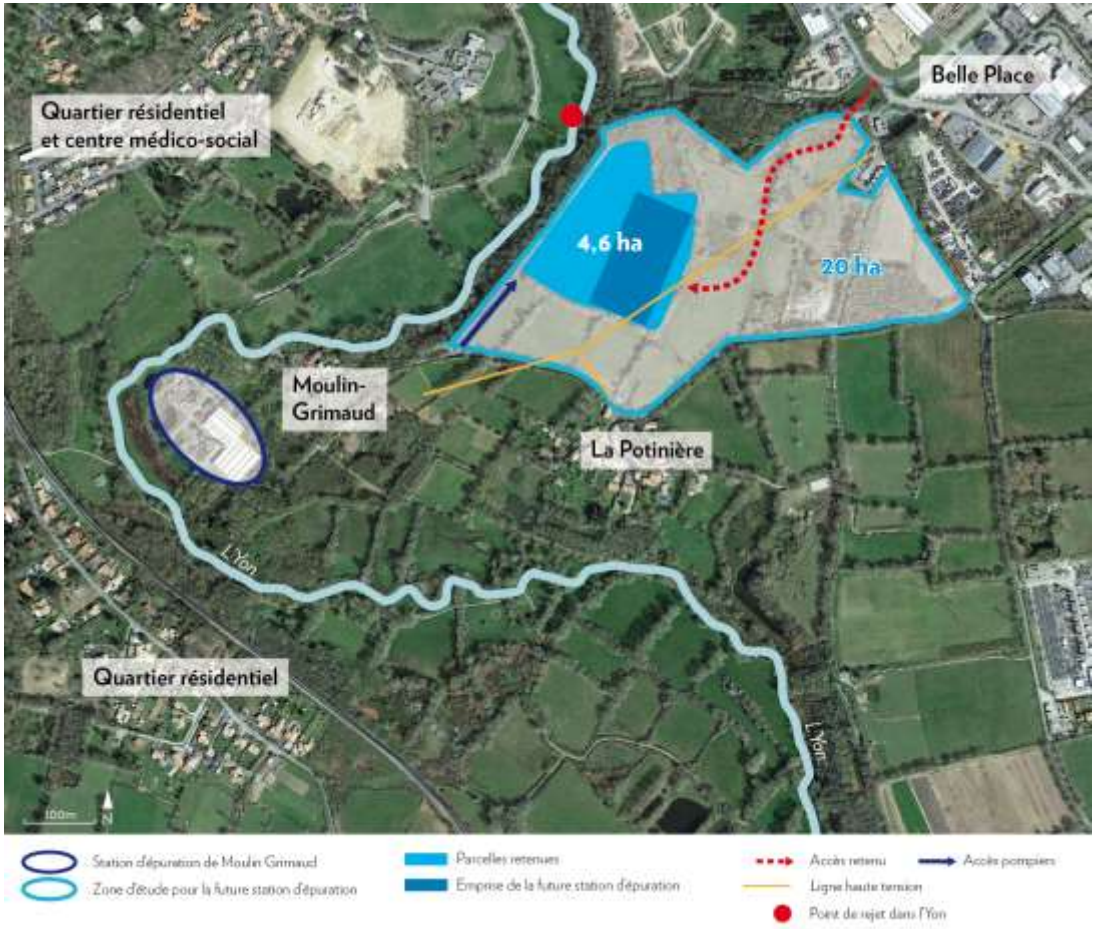

C – APPROPRIATION DU PROJET

C.6 – Implantation

Terrains disponibles

18,8 ha

Dont ≈ 3 ha
« sanctuarisés »

C.6 – Implantation

Surface disponible

~~18,8 ha~~

↓

≈ 9 ha (+ 4 ha)

C.6 – Implantation

Surface disponible hors boisements

~~18,8 ha~~

↓

~~≈ 9 ha (+ 4 ha)~~

↓

≈ 6 ha (+ 3 ha)

Surface nécessaire

≈ 3 à 4 ha minimum

Objectif :
sobriété foncière

Cabinet MERLIN

Les caractéristiques du projet

Les caractéristiques de la méthanisation prévue dans la nouvelle station d'épuration

- En sortie de méthanisation, le digestat sera centrifugé avant d'être séché puis valorisé thermiquement.
- Les centrats (eau extraite suite à la déshydratation) seront renvoyés en tête de la station d'épuration pour assurer leur traitement au même titre que les eaux usées. Les condensats issus du séchage des boues seront également renvoyés en tête de la station.
- De plus, l'ensemble des normes constructives imposées par la législation et décrites précédemment seront respectées ou dépassées.

Les intrants admis en méthanisation

- Les boues primaires et biologiques de la station ;
- Les graisses issues de la station ;
- Les boues issues d'autres stations d'épuration communautaires ;
- Les graisses issues d'autres stations d'épuration communautaires ;
- Les graisses issues des réseaux d'assainissement par voie de convention.

Aucun intrant agricole ou végétal ne sera utilisé.

Transferts de boues depuis d'autres sites

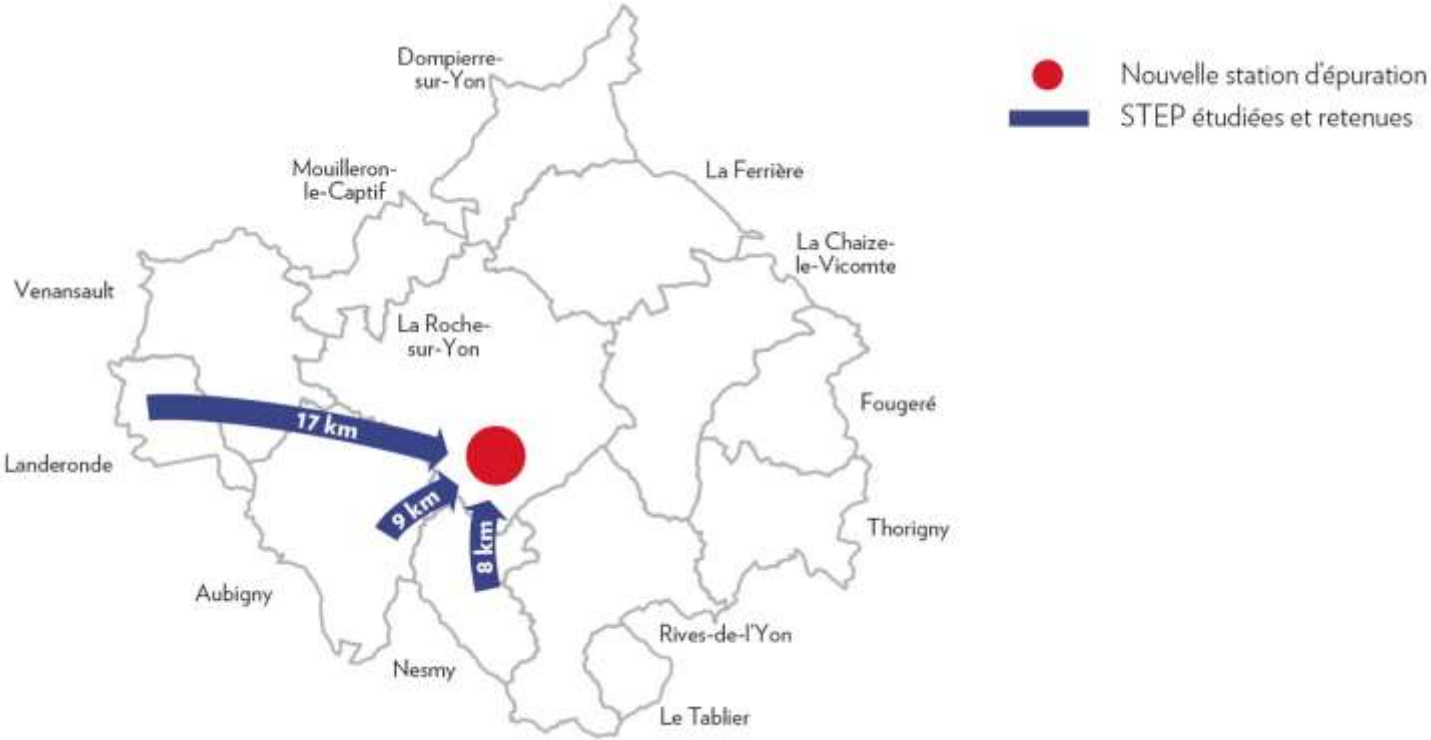

La valorisation thermique

- Le procédé pourra être de type à lit de sable fluidisé, l'un des procédés les plus utilisés. Le principe est de mettre en suspension dans le four un mélange de combustible (les boues en l'espèce) et un matériau inerte (du sable) par injection d'air chaud à la base du four.

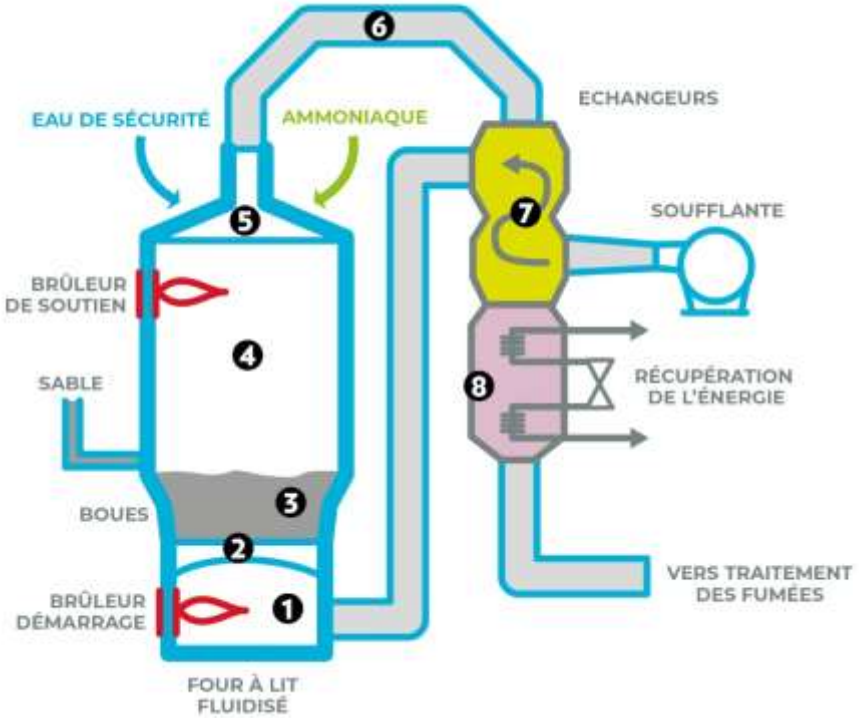

Les transformations sur le réseau

- Réalisation d'une nouvelle chambre de jonction et d'un nouveau siphon sous l'Yon (doublé)
- Construction d'un bassin tampon sur la parcelle de l'actuelle STEP
- Construction d'un poste de relèvement général, couplé au bassin tampon, permettant de transférer les effluents jusqu'au nouveau site
- Réalisation d'un réseau de transfert des eaux brutes entre les deux sites, en empruntant le tracé de la route de la Potinière
- Réalisation d'un nouveau point de rejet des eaux traitées, en contrebas de la future station d'épuration

Le devenir du site existant

Le devenir du site actuel

- Renaturation du site actuel :
  - Démolition de l'ensemble des ouvrages de l'actuelle station d'épuration de Moulin-Grimaud
  - Mise en valeur écologique du site

A noter : construction d'un nouvel ouvrage de relevage et de tamponnage à proximité du site actuel

Les impacts du projet

Les impacts sur la circulation routière

en période d'exploitation

Approvisionnement Réactifs

Evacuation des sous-produits

Futur site

Site de transfert

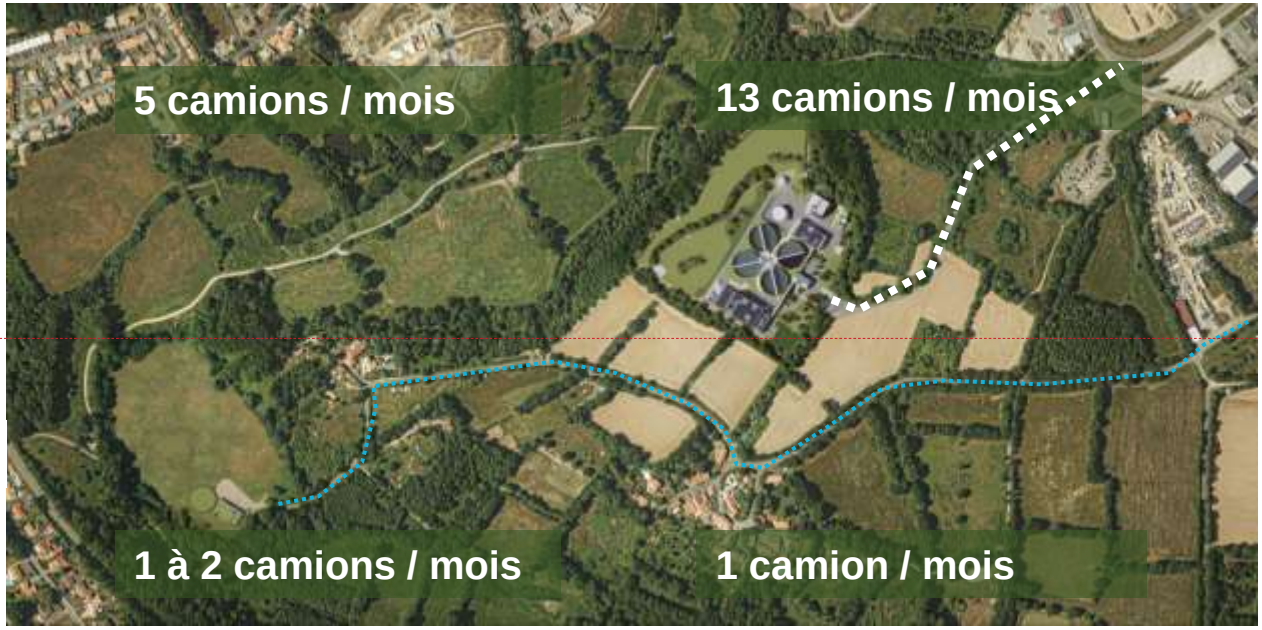

La qualité de l'air et de l'environnement sonore

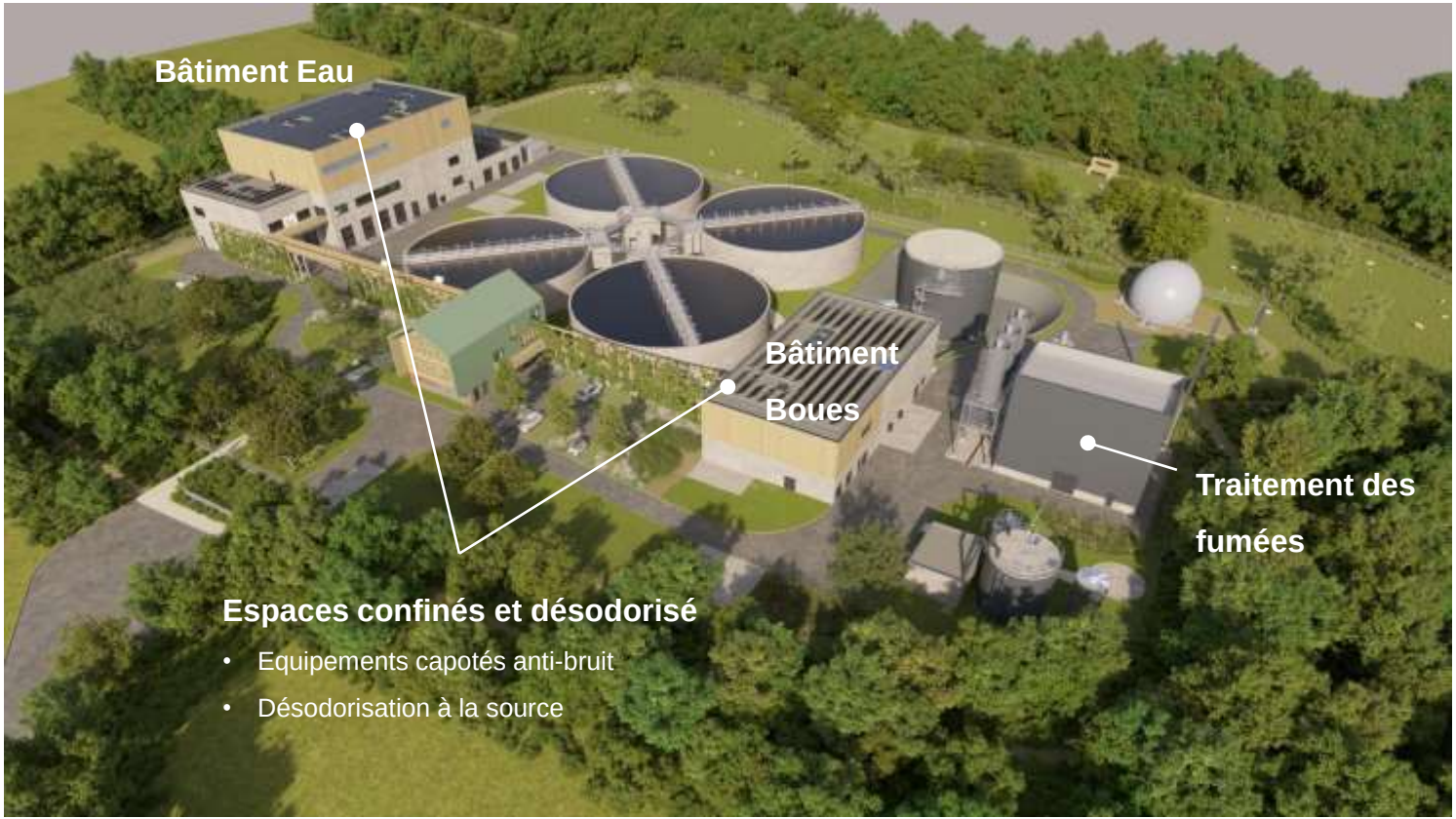

PROJET DE CONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION COMMUNAUTAIRE À LA ROCHE-SUR-YON

La réduction des nuisances sonores et olfactives

- Les équipements bruyants seront capotés et situés dans des locaux fermés.
- Des solutions de désodorisation/ traitement de l'air seront mises en place.
- Les états initiaux acoustiques et olfactifs ont réalisés au cours du premier semestre 2023 → les entreprises réaliseront les études d'impacts acoustique et olfactif de leur projet.

PROJET DE CONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION COMMUNAUTAIRE À LA ROCHE-SUR-YON

Le milieu naturel et la protection de la ressource en eau

- Réduire les entrées d'eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées (programme de travaux)
- Réduire les déversements au milieu naturel
- Améliorer la qualité des rejets par le renouvellement et/ou l'amélioration de performances épuratoires

Les impacts sur la qualité de l'air et la réduction des risques technologiques

- Mesures de contrôle des émissions
- Procédés de traitement des fumées (filtration, électrofiltration, lavage chimique, etc).
- Réduction des gaz à effet de serre par une diminution du nombre de camions : 75 camions/mois aujourd'hui avec l'épandage contre 60 camions/mois demain, avec une capacité augmentée
- Une distance obligatoire de 200m entre les installations de méthanisation et les habitations

PROJET DE CONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION COMMUNAUTAIRE À LA ROCHE-SUR-YON

Les impacts sur la circulation routière

- La méthanisation permet de réduire le volume de boues à traiter en aval d'environ 30%
- La valorisation thermique permet de réduire le nombre de camions par la suppression des circulations liées à l'épandage
- Transfert de boues depuis d'autres sites (Landeronde, Aubigny et Nesmy) : flux d'environ 5 camions par semaine
- Au total, passage d'environ 75 camions par mois aujourd'hui à environ 60 camions par mois demain

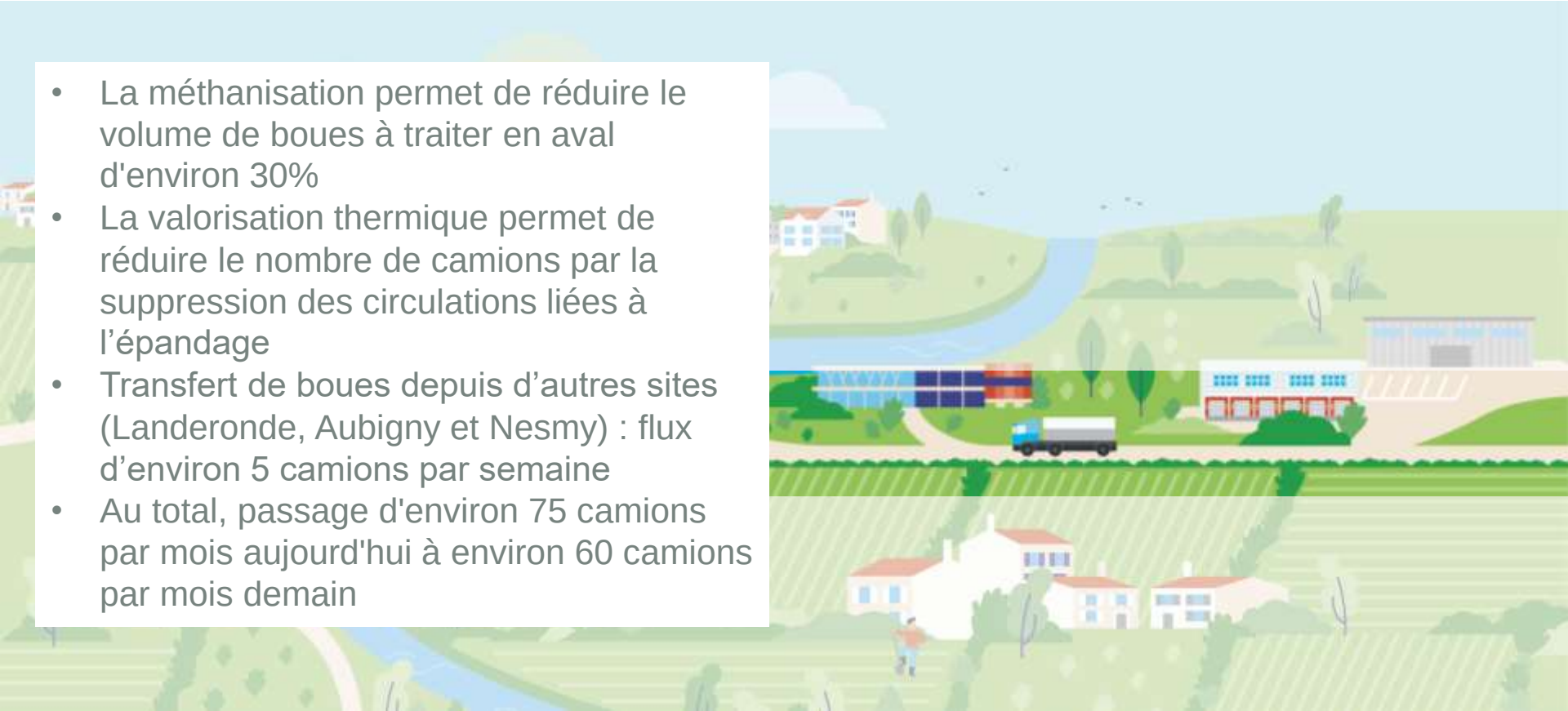

La gestion de la phase chantier

En phase chantier

- Une charte chantier
- Un dispositif de communication
- Limitation sonore à 85dB en limite de chantier (limite réglementaire)
- Respect de certains horaires de travail
- Entretien des voies d'accès
- Nettoyage des roues de véhicules avant leur arrivée sur la voie publique
- Choix d'engins et de matériels électriques plutôt que thermiques en fonction des possibilités

Travail de nuit

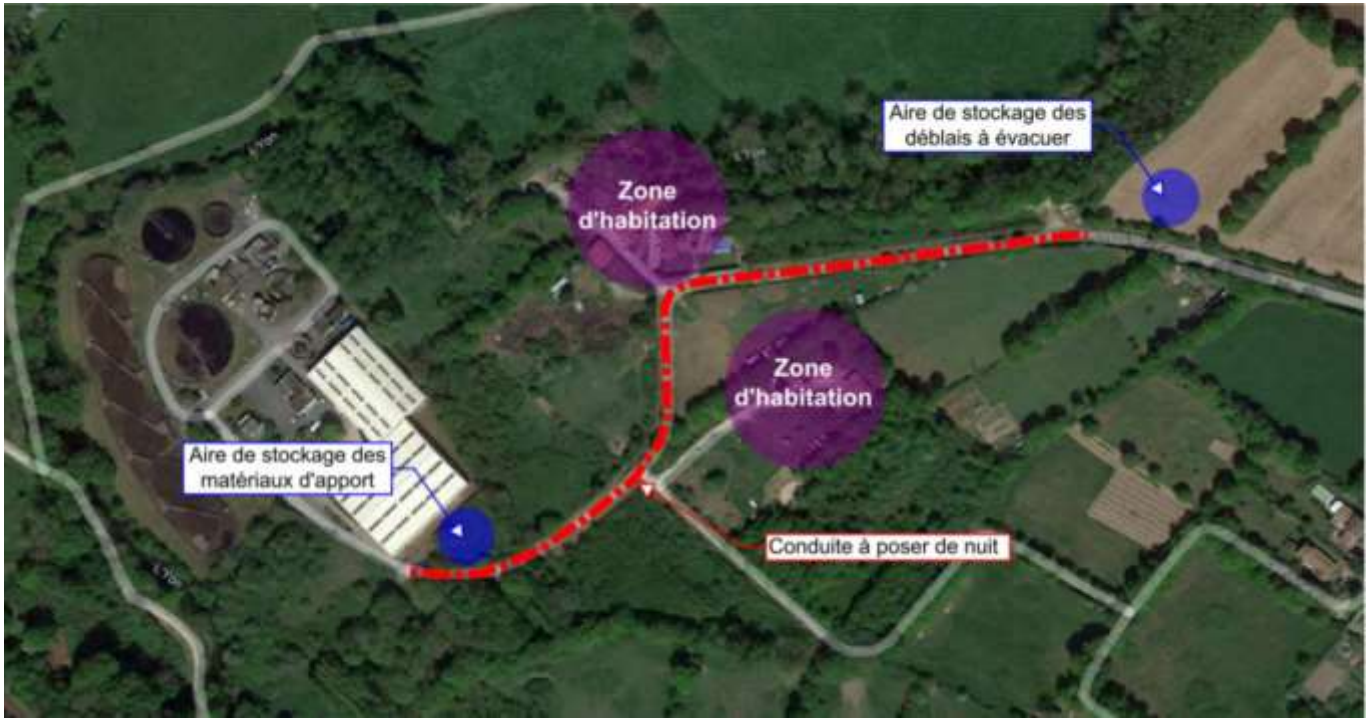

- Continuité d'accès aux habitations
- Durée estimée à 6 semaines
- Horaires de travail adaptés pour limiter la gêne vis-à-vis des riverains (17h30 – 01h30)
- Alarmes sonores remplacées par Flashs lumineux
- Aménagement d'aires de stockage isolées

Recommandations des garants et engagements du MOA

Concertation préalable : recommandations des garants

1. Mettre en place un continuum de participation et d'information jusqu'à la phase de fin des travaux – ***En cours***
2. Mettre en ligne le résultat de l'étude qui sera conduite pour passer en régie ou rester sur une exploitation par un acteur privé – ***Prévu ultérieurement***
3. Mettre en place un élément relais d'informations qui peut se traduire par un numéro vert ou une ligne dédiée - ***Fait*** *(cf. bilan de la concertation préalable)*
4. Faire preuve d'initiative et de mettre en place une campagne de sensibilisation du public et industriels avec pour objectif de diminuer les quantités de micropolluants à la source (industriels, particuliers) - ***Prévu ultérieurement***
5. Mettre en place un comité de suivi jusqu'à la fin des travaux – ***En cours***
6. Associer le public dans le suivi de la qualité des fumées émanant de l'unité de valorisation énergétique – ***Prévu ultérieurement***

Concertation préalable : les engagements de La Roche-sur-Yon Agglomération (1/2)

- Décider de retenir l'accès nord par la rue Bunsen et de décaler l'accès pompier vers l'Ouest du parcellaire
- Rester particulièrement attentif au traitement optimal des nuisances sonores et olfactives dans la sélection du projet retenu à l'issue du MPGP
- Porter le bilan des garants ainsi que celui du maître d'ouvrage à la connaissance des candidats du MPGP
- Rendre public le projet retenu à l'issue de la procédure du MPGP
- Continuer la réflexion pour la réalisation et l'entretien des cheminements doux autour de la future station ainsi que le circuit pédagogique
- Poursuivre l'information sur le projet, via le site internet du projet qui est maintenu, et au fur et à mesure de l'avancement du projet ;

Concertation préalable : les engagements de La Roche-sur-Yon Agglomération (2/2)

- Indiquer la composition des eaux rejetées envisagée en publiant les résultats de la démarche RSDE et se conformer aux évolutions potentielles des textes réglementaires français et européens
- Concevoir, en partenariat avec le groupe de travail micropolluants, une campagne d'information et de sensibilisation aux enjeux des micropolluants dans les eaux usées à destination du grand public
- Poursuivre le dialogue à travers trois dispositifs :
  - Le maintien du formulaire de contact sur le site internet du projet
  - La mise en place d'un comité de suivi du projet, associant les parties prenantes (riverains, associations, acteurs économiques, etc.)
  - La mise à disposition du numéro de téléphone sur service eau assainissement aux questions liées au projet